

N° 7330⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2018-2019

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2017

* * *

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION
DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

(24.4.2019)

La commission se compose de: Mme Diane ADEHM, Présidente-Rapporteure; M. André BAULER, M. Eugène BERGER, Mme Djuna BERNARD, M. Alex BODRY, M. Sven CLEMENT, M. Frank COLABIANCHI, M. Mars DI BARTOLOMEO, M. Gast GIBERYEN, M. Claude HAAGEN, M. Jean-Marie HALSDORF, Mme Octavie MODERT, M. Gilles ROTH, M. Roberto TRAVERSINI, M. Claude WISELER, membres.

*

En date du 19 avril 2019, le Gouvernement a signalé des erreurs matérielles à l'article 4 du projet de loi sous rubrique.

En effet, aux lignes 45 à 53 du tableau figurant sous l'article 4, les modifications se présentent comme suit :

<u>Uelzecht-Lycée Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Eis Schoul)</u>	78 404,45 euros
<u>École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Eis Schoul) Ecole de la 2e chance (E2C)</u>	291 840,80 euros
<u>Ecole de la 2e chance (E2C) Institut national des langues</u>	6 511 780,60 euros
<u>Institut national des langues Lycée Bel-Val</u>	367 206,31 euros
<u>Lycée Bel-Val Sportlycée</u>	241 438,69 euros
<u>Campus Geesseknäppchen Lycée à Junglinster</u>	447 921,83 euros
<u>Sportlycée Service de la formation des adultes</u>	700 817,81 euros
<u>Lycée à Junglinster Ecole internationale Differdange et Esch-sur-Alzette</u>	43 211,29 euros
<u>Service de la formation des adultes Lycée Edward Steichen à Clervaux</u>	88 772,60 euros

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, considérant qu'il s'agit d'erreurs matérielles n'ayant pas d'impact sur le total des soldes des services de l'État à gestion séparée figurant à la ligne 56 du tableau en question, considère que le texte peut être voté avec les redressements effectués.

Le présent rapport complémentaire a été adopté le 24 avril 2019.

*

TEXTE COORDONNE DU PROJET DE LOI

Sous le bénéfice des réflexions qui précèdent, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la teneur qui suit:

N.B. Les tableaux faisant partie intégrante du projet de loi figurent dans le document parlementaire 7330-0.

PROJET DE LOI portant règlement du compte général de l'exercice 2017

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'État ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2017 figurant en annexe est arrêté comme suit :

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I- Recettes effectives	15 627 749 173,90 euros
II- Dépenses effectives	14 274 923 393,91 euros
III- Excédent de recettes	1 352 825 779,99 euros

L'excédent de recettes du compte général de 2017 de 1 352 825 779,99 euros est porté au débit du compte « réserve budgétaire » dont le solde négatif s'établit à 1 073 070 429,49 euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I- Recettes pour ordre	6 042 855 202,17 euros
II- Dépenses pour ordre	6 038 314 516,92 euros
III- Excédent de recettes pour ordre	4 540 685,25 euros

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte « report du solde des recettes et dépenses pour ordre » dont le solde positif s'établit à 16 923 011,49 euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'État sont arrêtés à la fin de l'exercice 2017 comme suit :

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle	52 191 668,82 euros
Fonds de dépenses communales	5 810 096,91 euros
Total des fonds des communes	58 001 765,73 euros

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires	8 394 625,09 euros
---------------------------	--------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'État sont arrêtés à la fin de l'exercice 2017 comme suit :

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs	13 802 098,25 euros
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	344 678,77 euros
Fonds de la coopération au développement	1 638 896,62 euros
Fonds de crise	21 715 472,77 euros
Fonds social culturel	3 870,11 euros
Fonds de la dette publique	67 934 656,33 euros
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	997 273,94 euros
Fonds spécial des eaux frontalières	598 812,62 euros
Fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse	34 332 910,48 euros
Fonds pour l'emploi	121 191 807,92 euros
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'État	4 455 389,19 euros
Fonds pour la loi de garantie	9 886 998,71 euros
Fonds communal de dotation financière et fonds de dotation globale des communes	0,00 euros
Fonds pour la gestion de l'eau	50 762 037,66 euros
Fonds de l'innovation	47 163 490,21 euros
Fonds climat et énergie	646 780 067,72 euros
Fonds pour les monuments historiques	25 787 878,50 euros
Fonds d'équipement militaire	22 854 653,97 euros
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	99 774 308,54 euros
Fonds spécial de la pêche	144 123,22 euros
Fonds pour la protection de l'environnement	15 790 173,43 euros
Fonds de pension	67 996 832,12 euros
Fonds du rail	49 053 513,81 euros
Fonds pour la réforme communale	19 905 537,71 euros
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	37 851 064,82 euros
Fonds des routes	68 353 910,42 euros
Fonds d'investissements publics scolaires	12 860,75 euros
Fonds pour la réforme des services de secours	99 078 000,00 euros
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	142 745 719,31 euros
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	120 510 324,95 euros
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	70 296 001,97 euros
Fonds d'équipement sportif national	73 801 700,48 euros
Fonds pour la promotion touristique	3 785 260,17 euros
Total de l'avoir « disponible » des fonds spéciaux de l'État	1 939 350 325,47 euros

II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	297 641 503,07 euros
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	634 662 316,36 euros
Total des fonds de couverture de dettes de l'État sans incidence budgétaire	932 303 819,43 euros

Art. 4. Les soldes des services de l'État à gestion séparée à la fin de l'exercice 2017 sont arrêtés comme suit :

Lycée technique du Centre à Luxembourg	305 818,40 euros
Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	260 944,06 euros
Commissariat aux affaires maritimes	150 453,76 euros
Service des restaurants scolaires	1 870 637,76 euros
Centre national de l'audiovisuel	1 881 313,76 euros
Service national de la Jeunesse	279 042,99 euros
Administration de la Navigation aérienne – Aéroport subventionné	16 101 474,60 euros
Administration de la Navigation aérienne – Aéroport non-subventionné	13 371 249,42 euros
Bibliothèque nationale	1 203 035,63 euros
Musée national d'histoire et d'art	473 419,44 euros
Musée national d'histoire naturelle	107 246,71 euros
Service de la formation professionnelle	2 483 075,65 euros
Centre national de littérature	212 849,79 euros
Archives nationales de Luxembourg	1 763 641,31 euros
Centre de gestion informatique de l'éducation nationale	740 169,91 euros
Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS)	128 373,32 euros
Athénée de Luxembourg	686 465,83 euros
Lycée de garçons à Luxembourg	80 325,80 euros
Lycée Michel Rodange à Luxembourg	33 116,53 euros
Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	14 411,44 euros
Lycée technique agricole Ettelbrück	430 977,03 euros
Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg	614 386,87 euros
Lycée technique à Bonnevoie	140 166,71 euros
Lycée technique « Ecole de commerce et de gestion »	70 973,80 euros
Lycée technique à Esch-sur-Alzette	354 962,46 euros
Lycée technique à Ettelbrück	350 976,75 euros
Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch	274 339,00 euros
Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher	76 784,04 euros
Lycée Josy Barthel à Mamer	225 938,18 euros
Lycée technique à Lallange	282 604,36 euros
Lycée Michel Lucius à Luxembourg	45 928,03 euros
Lycée Nic Bieber à Dudelange	258 008,20 euros
Centre de Logopédie	290 405,48 euros
Lycée classique d'Echternach	223 971,05 euros
Lycée classique et technique à Diekirch	232 387,74 euros

Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette	128 974,21 euros
Lycée Robert Schuman à Luxembourg	90 285,52 euros
Lycée du Nord	532 162,43 euros
Lycée technique Mathias Adam à Pétange	216 345,47 euros
Lycée technique pour professions de santé	301 457,46 euros
Atert-Lycée à Redange	102 953,47 euros
Lycée Ermesinde	893 505,37 euros
Lycée technique pour professions éducatives et sociales	219 600,26 euros
Nordstad-Lycée	29 706,84 euros
Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Eis Schoul)	78 404,45 euros
Ecole de la 2e chance (E2C)	291 840,80 euros
Institut national des langues	6 511 780,60 euros
Lycée Bel-Val	367 206,31 euros
Sportlycée	241 438,69 euros
Lycée à Junglinster	447 921,83 euros
Service de la formation des adultes	700 817,81 euros
Ecole internationale Differdange et Esch-sur-Alzette	43 211,29 euros
Lycée Edward Steichen à Clervaux	88 772,60 euros
Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE)	54 774 796,87 euros
Agence pour le développement de l'Emploi (ADEM)	2 128 114,56 euros
Total des soldes des services de l'État à gestion séparée	114 209 172,65 euros

Luxembourg, le 24 avril 2019

La Présidente-Rapporteuse,
Diane ADEHM

